Creil (60) : Mohamed Mohamed et Samia Laribi condamnés pour une escroquerie à 18 millions d’euros

03/05/2023 à 21h47



Ils avaient mis en place un système de travail dissimulé et de blanchiment d’argent impressionnant. Mohammed Mohammed et Samia Laribi avaient détourné 18 millions d’euros.

Le 8 mars, le **tribunal** judiciaire de Senlis était le cadre d’un procès marathon au cours duquel, les magistrats senlisiens devaient se pencher sur un dossier complexe où il était question de travail dissimulé, de blanchiment d’argent, de fraude fiscale, mais aussi d’escroquerie. Mise en délibéré, l’affaire a rendu son délibéré jeudi 27 avril. Mohamed Mohamed et Samia Laribi écopent de **cinq ans de prison** dont quatre assortis d’un sursis probatoire. Ils devront également et solidairement **payer la somme de 10 millions d’euros à l’Urssaf**.

L’épilogue d’un dossier complexe où l’enquête avait nécessité deux années de travail pour les policiers : le temps nécessaire pour démonter un système gravitant autour de 19 sociétés-écrans et qui avait abouti à l’arrestation à Creil de Mohamed Mohamed, 37 ans, et sa compagne Samia Laribi âgée de 27 ans.

À l’époque et de fil en aiguille, les enquêteurs s’intéressent aux activités de ce couple, demeurant à Creil qui a mis au point une organisation destinée à générer des revenus issus du travail dissimulé, mais également du blanchiment de fonds. Entre 2015 et 2021, pas moins de 19 sociétés sont ainsi créées avec ces seuls objectifs.

Outre le couple, cinq autres personnes sont également impliquées à des degrés moindres : des membres des familles ainsi que des proches du couple qui auraient accepté d’être «les gérants de paille» de ces entreprises fictives moyennant rétribution.

(…) Oise Hebdo